

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 87 (1936)
Heft: 11

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de ses forêts domaniales de vrais modèles. Dès 1917, il eut à contrôler les exploitations dans les forêts privées.

Ce fut un grand mérite de P. Etter d'avoir cherché à inculquer de saines notions forestières aux jeunes agriculteurs de son canton, suivant les cours d'hiver à Frauenfeld d'abord, puis à Arenenberg. Tâche importante, étant donné la forte proportion de la propriété boisée privée en Thurgovie. Mentionnons encore que, durant une période, il fit partie du comité permanent de la Société forestière suisse, lequel lui confia le secrétariat.

Dans l'armée, le défunt a servi dans l'infanterie; il prit part à l'occupation des frontières, revêtant le grade de capitaine.

Il eut le plaisir, vers sa fin, de voir l'un de ses deux fils suivre ses traces et s'adonner aux études forestières.

Avec P. Etter disparaît un vrai maître de sa profession. Il a su s'intéresser à tous les côtés essentiels de celle-ci, ainsi à la création des dévestitures désirables, mais en restant toujours dans des limites raisonnables. Il sut participer aux progrès de la science forestière et en faire bénéficier les forêts de son arrondissement, tout particulièrement en ce qui concerne les soins culturaux, le rajeunissement naturel de l'épicéa, du chêne, etc. Ceux qui prirent part, en 1923, au « voyage d'étude du chêne », ont sans doute encore devant les yeux les magnifiques recrûs naturels de cette essence, dans la forêt domaniale de St-Katharinenthal, lesquels ont, dès lors, pris un réjouissant développement. Traiter la forêt en prenant modèle sur la nature; choisir toujours les essences les mieux appropriées à la station, et veiller au développement des peuplements dès leur début, telle fut constamment la ligne de conduite de ce sylviculteur de race, qui part laissant un bel exemple à suivre.

Cette brève notice nécrologique est nécessairement incomplète. Tous ceux qui eurent la chance de connaître l'homme aimable et bon, que fut P. Etter, pourront la compléter à leur guise. Tous en conserveront le meilleur souvenir.

Un brave Thurgovien vient, hélas ! de nous être repris. Puisse sa belle œuvre lui survivre longtemps !

(Trad.: H. B.)

J. Fischer.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport annuel du comité permanent pour 1935/36,
présenté par son président, M. K. Knobel, inspecteur forestier cantonal à Schwyz, à l'assemblée générale d'Hérisau, le 17 août 1936.

(Fin.)

Les comptes du « *fonds pour publications* » se présentent de façon sensiblement autre que ne l'avait prévu le budget. Ils établissent une augmentation des recettes de 3.558,50 fr. Et cela parce que les subven-

tions des cantons ont dépassé de beaucoup le montant supposé. De même, le produit de la vente de nos diverses publications forestières a dépassé sensiblement le chiffre du budget. Par contre, les dépenses ont été bien inférieures. Et si l'octroi de subventions a eu lieu avec une certaine parcimonie, c'est qu'il a fallu tenir compte de la grosse dépense que nous vaudra, l'an prochain, la publication de la table des matières des périodiques forestiers suisses. Au budget, il est prévu, sous ce titre, une dépense de 7000 fr. — A la fin de 1936, le montant total du fonds pour publications était de 21.827,60 fr. Je saisis volontiers l'occasion de remercier cordialement les gouvernements cantonaux qui, depuis plusieurs années, ont bien voulu nous accorder leur appui financier. Grâce à ce dernier, la Société forestière suisse a pu intensifier son action de propagande forestière, aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Afin de veiller à ce que ce travail puisse être continué à l'avenir, il nous paraît indiqué de considérer une partie de ce fonds de publicité comme capital inaliénable. Votre comité s'occupera de l'étude de la question, dès que seront achevés les travaux relatifs à la publication de la table des matières, mentionnée plus haut.

Le « *fonds Morsier* » boucle ses comptes, à la fin de l'exercice, avec un actif de 17.263 fr. Ainsi que vous l'avez appris déjà, il a bénéficié d'un legs testamentaire de 1000 fr. de feu M. Steinegger, inspecteur forestier à Schaffhouse. Je saisis l'occasion pour remercier ici le généreux donateur. — Le comité a décidé d'utiliser les intérêts de 1936, soit 600 fr., pour subventionner ceux de nos membres qui se rendront, en septembre, au congrès international de sylviculture à Budapest.

Au 15 mai 1936, le nombre des abonnés était de 1020 à la *Zeitschrift* et de 607 au *Journal*. Cela équivaut, comparé avec 1935, à une diminution de 8 pour le premier, et de 32 pour le second périodique. La Société forestière suisse publie deux journaux qui, grâce au dévouement dont font preuve leurs directeurs, sont fort bien rédigés et imprimés. Ils peuvent incontestablement supporter la comparaison avec les périodiques forestiers de l'étranger. Voulons-nous les maintenir à leur niveau actuel, sans sacrifices financiers trop forts, il apparaît que chacun de nos sociétaires a l'obligation d'aider à maintenir un cercle de lecteurs suffisant. Nos remerciements vont à l'adresse des deux rédacteurs.

Durant l'exercice écoulé, on a publié les *suppléments* n°s 15 et 16. — Le cahier n° 15 contient deux travaux : de l'inspecteur forestier fédéral Dr Hess, à Berne (*Neue Wege im Aufforstungswesen*) et de l'ingénieur forestier fédéral E. Müller, à Berne (*Erfahrungen über Gewinnung von Lärchensamen im Wallis*). La Société forestière suisse a subventionné ces intéressantes publications par 500 fr., à la condition que chacun de ses sociétaires reçoive le cahier gratis, et que 50 exemplaires soient remis à la libre disposition du comité permanent.

Le supplément n° 16 (*Der Nussbaum als Waldbaum in einigen*

nordalpinen Föhntälern der Ostschweiz) est dû à la plume de M. O. Winkler, adjoint de l'inspecteur forestier cantonal, à St-Gall. Par cette publication, l'auteur a voulu donner une nouvelle impulsion à la culture, trop négligée depuis quelques années, du noyer dans nos forêts. Il lui a été accordé une subvention de 500 fr., aux mêmes conditions que pour le n° 15. Toutefois, on a voulu tenter l'essai de ne délivrer le cahier gratuitement qu'à ceux qui en feraient la commande, au moyen d'un bulletin spécial, annexé aux deux journaux. Le nombre des commandes n'a pas dépassé 180.

Pour éviter tous désagréments à ce sujet, le comité a pris la décision suivante : à l'avenir, le manuscrit de tous les « suppléments », à la publication desquels la Société forestière suisse payera une contribution, devra être soumis au préalable à l'examen des rédacteurs de nos journaux; l'impression devra se faire chez l'éditeur de ceux-ci.

La vente des 14 « suppléments » déposés chez l'éditeur Büchler & Cie, à Berne, se fait à une allure très lente. Du cahier n° 1 (*Der Plenterwald*), il reste une provision de 473 exemplaires; du n° 4 (*Papierholz*) 141 exemplaires et du cahier n° 16 (*Der Nussbaum*, etc.) 315 exemplaires. Le stock en magasin des autres cahiers varie entre 13 et 50 exemplaires.

Lors de la dernière assemblée générale, à Coire, la rédaction de la table des matières des journaux forestiers suisses a été confiée à M. Henne, inspecteur forestier fédéral à Berne, lequel s'est mis à notre disposition avec le plus grand empressement. Le comité permanent et l'auteur ont fixé les grandes lignes de cette publication, au cours d'une séance à laquelle assistaient les deux rédacteurs et le directeur de l'Institut fédéral de recherches forestières. Vous avez, au reste, eu l'occasion hier d'entendre une orientation à ce sujet, par M. Henne, et reçu un échantillon du type de publication admis.

La vente de la 2^{me} édition de « *Die forstlichen Verhältnisse der Schweiz* » et de « *La Suisse forestière* » a progressé plus rapidement l'an dernier, cela pour la raison surtout que le comité a décidé d'accorder aux étudiants de l'école forestière une réduction de 50%. Dans sa dernière séance, le comité a décidé une diminution générale de la moitié. Durant l'exercice écoulé, il a été vendu 33 exemplaires. Le stock en magasin s'élève à 316 pour l'édition allemande, et à 169 pour la française. A cela viennent s'ajouter des fascicules non reliés pour 305, respectivement 440 exemplaires.

La provision des « publications pour la jeunesse », dans les quatre langues nationales, est encore telle qu'il ne saurait être question, pour les temps prochains, de rééditions nouvelles. La vente de « *Unser Wald* » a comporté 200 fascicules et 90 volumes complets; celle de *Forêts de mon pays*, 20 volumes. A la fin juin 1935, le stock de ce volume était de 130 exemplaires. *De Igl uaul — Il God grischun*, il n'a été vendu que 19 exemplaires; aussi le stock restant est-il élevé. Quant à *In nostri boschi*, tiré à 6000 exemplaires, il en reste encore 650 à placer.

La situation économique, si défavorable aujourd’hui, se traduit ainsi par une vente au ralenti de toute la littérature forestière. Aussi me permets-je de vous prier de ne pas oublier, à l’occasion, que nos publications peuvent fort bien être utilisées pour des cadeaux.

La Ligue des paysans a inscrit, elle aussi, l’amélioration de notre économie forestière dans son programme de travaux. Elle a publié, en mai dernier, une *Denkschrift über die schweiz. Waldwirtschaft*. Dans sa préface, on y peut lire que des mesures immédiates doivent être prises, en faveur de la protection d’un de nos biens nationaux les plus précieux, de la forêt helvétique. Cette brochure, fort bien rédigée et s’adressant surtout aux agriculteurs, complète de façon très opportune notre travail de propagande. Aussi, sommes-nous reconnaissants à la Ligue des paysans de cette précieuse collaboration.

Le 19 décembre 1935, M. le professeur Dr *K. Schröter*, membre d’honneur de la Société forestière suisse, a fêté le 80^{me} anniversaire de sa naissance, dans un état de santé aussi réjouissant que possible. Etant donné que la plupart des forestiers suisses, aujourd’hui en fonction, ont eu le plaisir d’assister à ses cours si intéressants de botanique, votre comité n’a pas manqué d’adresser alors ses vœux et félicitations au vigoureux jubilaire. Dans une réponse, rédigée fort cordialement, M. Schröter note qu’il a toujours manifesté quelque préférence pour ses étudiants forestiers; il me priaît, au reste, de vous présenter ses salutations et remerciements pour la sympathie témoignée.

Le comité permanent n’a pas manqué non plus, à l’occasion du 80^{me} anniversaire de l’éditeur de nos périodiques, M. *W. Büchler*, imprimeur à Berne, de lui transmettre ses félicitations et bons vœux.

Nous saisissons l’occasion de féliciter M. *Max Oechslin*, inspecteur forestier cantonal, à Altdorf, pour la distinction dont il fut l’objet le 22 novembre 1935, l’université de Bâle lui ayant décerné le titre de docteur *honoris causa*, comme récompense de ses publications concernant l’agriculture, la sylviculture, l’étude des avalanches et la protection de la Nature.

Dans les sphères forestières, on n’est pas encore au clair sur la question de savoir comment sera représentée l’économie forestière à l’exposition nationale de 1939, à Zurich. Notre comité pense que producteurs et consommateurs devraient se réunir dans un groupe indépendant: « économie forestière ». Il lui paraît que, de la sorte, l’importance de cette dernière pourrait être mieux documentée qu’en se rattachant à un autre groupe.

M. *W. Ammon*, inspecteur forestier à Thoune, avait proposé, en 1935, à l’assemblée générale de Coire, que la Société forestière suisse intervienne contre la tendance, qui se fait jour dans quelques cantons, de diminuer le nombre des postes forestiers. Notre comité avait admis d’étudier cette suggestion. Il était parti de l’idée, alors, que la Société forestière suisse interviendrait, dans la question, surtout par le moyen de la presse. Dès lors, le comité s’en est occupé souvent; elle

revint sur le tapis à chacune de ses séances. Mais de nombreuses difficultés se firent jour, dont quelques-unes d'importance. On en discuta à l'inspection fédérale des forêts, à Berne. Il y eut une conférence, à laquelle assistèrent l'inspecteur général M. Petitmermet, les délégués de notre comité et M. Ammon. Aujourd'hui, on possède les matériaux qui permettront de rédiger un mémoire à ce sujet, à l'adresse de l'inspection fédérale des forêts. Mais il convient de noter ici que, en de telles questions, les circonstances locales sont souvent plus fortes que les meilleures intentions. En réalité, la Loi fédérale sur les forêts prescrit que les cantons « engagent un nombre suffisant d'agents forestiers ». Mais l'organisation du service forestier et la nomination de ces derniers sont du ressort des cantons. D'autre part, la répartition des forêts entre les catégories de propriétaires, leur situation géographique, l'organisation du personnel des préposés et, enfin, la situation financière des cantons, tous ces facteurs agissent de façon telle que la notion de « nombre suffisant » devient très élastique. D'autre part, il ne faut pas oublier qu'au 1^{er} janvier 1900, le nombre total des agents forestiers était de 139. En 1910, soit huit ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les forêts, il était monté à 190. En 1920, soit peu après la fin de la guerre mondiale, il était de 231 et, enfin, au 1^{er} juillet 1936, de 236.

Ainsi, durant ces 3 1/2 décennies, le nombre des agents forestiers suisses a augmenté de 50%. D'autre part, ce n'est un secret pour personne qu'en différentes régions, la diminution intervenue récemment est imputable à l'opinion personnelle des agents forestiers eux-mêmes. Aussi est-il difficile de trouver une solution qui puisse satisfaire chacun. Néanmoins, c'est un devoir pour la Société forestière suisse de suivre de près l'étude de ce problème, d'un intérêt général.

Messieurs ! Le ciel politique si sombre, depuis plusieurs années, ne fait pas mine de vouloir s'éclaircir; bien au contraire, il devient toujours plus orageux. Des complications internationales menacent les nations de l'Europe : suppression de libertés séculaires, révolution, la guerre civile, semblent vouloir ébranler les bases d'Etats autrefois puissants. Et, au point de vue économique, pas trace d'une amélioration. Dans le commerce et l'industrie, en agriculture et dans l'économie forestière, ce ne sont que plaintes sur l'insuffisance des débouchés et du rendement. Notre économie forestière glisse sur une pente inquiétante. La demande de produits continue à diminuer et, bien que les prix soient tombés à un niveau très bas, on ne sait s'il sera possible d'enrayer leur mouvement de chute. L'année 1935/1936 a été pour la forêt une période de misère. Dans cette situation, apparemment sans issue, on trouve un réconfort, soit à constater que tous ceux qui ont à s'occuper du bois, producteurs et consommateurs, s'entendent enfin en vue d'une propagande intensive en faveur de son emploi.

C'est un devoir, pour chaque forestier, de participer activement à cette œuvre. Le sylviculteur ne doit pas limiter son activité à produire

et à vendre de la matière ligneuse; il a l'obligation, lui aussi, de participer au travail de propagande auprès des consommateurs, en faveur de l'utilisation rationnelle du bois. Et je saisirai volontiers l'occasion pour féliciter et remercier ici les autorités et les associations qui se sont dépensées dans cette intention. Je termine, enfin, en exprimant le vœu qu'il soit donné bientôt à notre économie forestière suisse de surmonter heureusement la crise actuelle.

(Tr.: *H. B.*)

COMMUNICATIONS.

Comptoir suisse à Lausanne

(septembre 1936).

« Sûrement rien de neuf à voir au Comptoir », se sera peut-être dit, cet automne, quelque forestier ... Rien d'absolument nouveau dans le domaine de l'utilisation du bois, en effet; mais cependant, combien de choses intéressantes, combien de progrès réalisés ! et, fait bien réjouissant, nous constatons dès notre entrée dans les halles, que le public s'attarde nombreux devant les stands, où la chaude et lumineuse clarté des bois ouvrés attire et retient l'attention de chacun; il en est de même durant les démonstrations de chauffage au bois.

Impossible de tout décrire ici, et si nous citons quelques noms et en omettons d'autres, parmi les exposants, qu'on veuille nous excuser et ne pas nous reprocher de faire de la réclame manquant d'impartialité ! ...

La *tonnellerie* et la *boissellerie* présentent de beaux spécimens de nos bois indigènes: les maisons Staiger à Lausanne, Matthey à Vallorbe, Dégly à Payerne, exposent des fûts où le chêne du pays rivalise sans peine avec le chêne étranger; les caves coopératives, certes bien nécessaires pour assurer un écoulement de nos vins, font disparaître les unes après les autres nombre de petites caves particulières, jadis bien garnies de tonneaux accueillants; et plus d'un vigneron, comme le tonnelier, regrette le bon vieux temps qui reviendra peut-être bientôt, où l'on meublait sa cave avec amour. Notre industrie locale nous rappelle qu'elle est toujours à même de nous fournir des vases plus sympathiques que les cuves modernes; la vraie bonne cave vaudoise n'a pas encore fait son temps ! Elevons du chêne, propre et droit, dans nos forêts !

Le robinier, indispensable pour le tonneau à mousseux qui fait partie intégrante de l'ameublement de cave, devient difficile à trouver; et, pourtant, en combien d'endroits peut-on cultiver cette essence d'un produit rémunérateur.

L'épicéa du Jura et des Alpes fournit des objets de toute beauté: brantes, seilles, bagolets figurent en bonne place dans les stands; la Boissellerie du Risoud, au Lieu, est toujours en première ligne dans